



## **POSITION**

# **PLACE ET AVENIR DU BUREAU DES SERVICES EN FRANÇAIS**

Présentation auprès du

**BUREAU DU PREMIER MINISTRE**

**GOUVERNEMENT DE  
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

Présentée par la

**FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES  
DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR**

**Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador)  
Mars 2005**



## **TABLE DES MATIÈRES**

I	INTRODUCTION	3
II	LES DOSSIERS PRIORITAIRES DE LA FFTNL	5
III	LE ROLE ACTUEL DU BUREAU DES SERVICES EN FRANÇAIS	10
IV	2005 – LA PROPOSITION DE LA FFTNL	11
V	CONCLUSION	12



## I INTRODUCTION

La Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador a été fondée en 1973. Elle est un organisme à but non lucratif qui oeuvre pour la promotion du fait français dans la province. Ses bureaux sont situés à St. John's, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquelles elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire.

Porte-parole officiels de la francophonie dans la province, la FFTNL représente les intérêts de quatre organismes membres, soient : l'Association régionale de la Côte-ouest (qui oeuvre sur la Péninsule de Port-au-Port); l'Association francophone de Saint-Jean (qui oeuvre dans la région de la capitale provinciale); l'Association francophone du Labrador (qui oeuvre dans la région de Labrador City) et de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (qui représente les jeunes des trois régions francophones de la province). Représentation politique, liaison entre les membres et mise en oeuvre des dossiers à caractère provincial constituent l'essentiel de ses fonctions.

La FFTNL est affiliée à plusieurs organismes francophones régionaux et nationaux. Le ministère du Patrimoine canadien, les instances fédérales et provinciales ainsi que le Commissariat aux langues officielles sont ses principaux interlocuteurs. Depuis les années 70, la communauté francophone et acadienne de la province de Terre-Neuve-et-Labrador travaille à l'amélioration des conditions de ses membres. Nous avons remarqué au file des années qu'il s'est établi un climat favorable au développement communautaire.

La liste de nos réussites est longue. Nous parlons ici de la Route des ancêtres sur la Péninsule de Port-au-Port, de Radio Labrador, du signal de télédiffusion de la Société Radio-Canada de Moncton, du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne, du projet *d'IBERVILLE*, du livre *Contre vents et marées*, du film *Ça vient du tchoeur*, des cours d'alphabétisation pour adultes dans la Péninsule de Port-au-Port, les pré maternelles, voir même du Conseil scolaire francophone provincial. Dernièrement, la programmation de la Société 1504-2004 Society a été pour nous une époque charnière.

La FFTNL désire présenter aux autorités concernées son avis sur l'organisation gouvernementale des services en français offerts par la province. Plusieurs raisons motivent cette initiative.



De l'avis des représentants de la Fédération, la structure de coordination des affaires francophones au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador existe depuis suffisamment longtemps pour qu'un premier jugement sur la nature de ses activités et son fonctionnement puisse être posé.

Dans un premier temps, le présent document décrira brièvement la nature des dossiers dont la FFTNL désire faire la promotion au plan provincial. Par la suite, il permettra un survol des mécanismes mis en place par les gouvernements provinciaux et territoriaux au Canada en matière de services et d'affaires francophones. Enfin dans un troisième temps, le lecteur pourra prendre connaissance des recommandations avancées par la FFTNL pour consolider ce dossier.



## **II LES DOSSIERS PRIORITAIRES DE LA FFTNL**

Il importe d'abord de faire le point et de vérifier la concordance entre les activités de ce secrétariat et les aspirations de la francophonie. Le dossier de l'implication du gouvernement provincial dans le développement de la minorité francophone est en effet considéré comme un dossier prioritaire par les membres de la FFTNL.

Les dossiers prioritaires des communautés francophones concordent à toutes fins pratiques avec les grands secteurs d'interventions d'un gouvernement provincial au Canada.

Il s'agit des dossiers de l'éducation; la santé; du développement économique; et des affaires culturelles.

### ➤ L'éducation

La priorité dans ce secteur est certes de consolider le fonctionnement du nouveau système de la minorité. Cela veut dire d'améliorer l'accès à une programmation de qualité grâce notamment aux nouvelles technologies; assurer un meilleur recrutement des jeunes ayants droit à l'éducation en français par la création d'un système préscolaire complet; faciliter l'accès à une éducation post-secondaire en français.

Puisqu'il faut une masse critique significative pour assurer ce développement, les autorités scolaires seront de plus en plus appelées à œuvrer en collaboration avec d'autres instances, d'autres provinces, et avec le gouvernement fédéral, avec lequel d'ailleurs elles signent des ententes sur les langues officielles en enseignement.

### ➤ La Santé

La nécessité de pouvoir être soigné dans sa propre langue fait consensus. Il en va tant de questions d'ordre moral, de la dignité, que de la pertinence des services offerts. En effet, que ce soit en matière d'intervention sociale qu'en soins physiques, il est généralement accepté que la pratique des spécialistes doit tenir compte de la culture et de la langue d'usage du patient. Les organismes francophones ont entrepris des pourparlers et des travaux avec les autorités de ce domaine afin de mieux articuler une politique de services en français. De plus, les analyses préliminaires des données diagnostiques et socio-économiques laissent croire que la mise en place de nouveaux services dans la région défavorisée de la Péninsule de Port au port devrait être envisagée.



En parallèle, les prochains pourparlers entre les autorités de Saint-Pierre et Miquelon et le gouvernement terre-neuvien sur le renouvellement de l'entente en santé sur les soins spécialisés – dossier éminemment prioritaire pour la FFTNL - rappellent de toutes évidences la nécessité de maximiser l'usage fait par le gouvernement d'une structure de coordination des affaires francophones.

➤ Le développement économique

La FFTNL, par son RDÉE et la Société 1504-2004 Society, est passablement active en matière de développement économique. Elle a déjà une excellente relation avec le ministère responsable du développement touristique. Elle a agi, en 2004, comme un ambassadeur de premier plan de Terre-Neuve et du Labrador auprès de la francophonie mondiale. Forte de cette étroite collaboration, la Fédération, par son RDÉE, entend élargir son champ d'activité au cours des prochaines années.

En ce sens, les leaders de la francophonie apprécient le tournant politique canadien provoqué par la venue au Québec, premier voisin des terre-neuviens et labradoriens, d'un gouvernement fédéraliste. Ceci pourrait entraîner dans plusieurs dossiers, dont celui du développement économique – et ce tant du côté de la minorité que de la majorité – la création de nouveaux liens et de nouvelles collaborations. Collaboration donc avec le gouvernement québécois mais aussi avec le gouvernement français avec lequel la FFTNL entretient de bonnes relations.

➤ Les affaires culturelles

Étroitement liées depuis quelques années au développement touristique, les communautés francophones utilisent leurs talents artistiques particuliers pour faire la promotion de la province auprès de touristes qui viennent leur rendre visite et en représentant Terre-Neuve-et-Labrador sur un nombre important de scènes de spectacle du monde francophone. Dans la lignée d'Émile Benoît, les franco terre-neuviens assurent le rayonnement de leur culture en Amérique francophone et dans divers festivals européens.

La FFTNL souhaite, dans ce domaine, la mise en place d'une politique provinciale concertée qui pourrait tenir compte des diverses capacités de collaboration au plan canadien.

Les représentants de la francophonie croient qu'il est possible de rattacher ces dossiers à un secrétariat gouvernemental des affaires francophones qui serait à la fois responsable des services en français mais aussi de livraison et de la coordination des efforts ministériels en matière de francophonie de et d'affaires intergouvernementales francophones.



Afin de mieux apprécier le chemin parcouru par la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador, nous vous présentons une liste de nos accomplissements :

- 1971 Fondation de la première association francophone de la province.  
**Les Terre-Neuviens Français** est créé à Cap Saint-Georges
- 1973 Création de l'**Association francophone du Labrador**  
  
Création de l'**Ordre du bon temps** à Stephenville  
  
Création « officielle » de l'**Association francophone de Saint-Jean**  
  
Création de la **Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador**
- 1974 Création de l'**Héritage de l'Île Rouge** à La Grand'Terre
- 1984 Création du journal **Le Gaboteur**, seul journal de langue française de la province
- 1984 Ouverture de la première école francophone de la province à La Grand'Terre, l'École Ste-Anne
- 1986 Adoption du drapeau par l'AGA de la FFTNL
- 1987 Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador à la Grand'Terre  
  
Première pelletée de terre pour la construction de l'**École Ste-Anne** de la Grand'Terre
- 1988 *Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador à l'Hôtel de Ville de Labrador City*
- 1988 Création de **Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador**
- 1989 Création de la **Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador**



- 1992 *La FFTNL proclame le 30 mai – Journée provinciale de la francophonie. Première levée du drapeau Franco-terre-neuvien à l'Édifice de la Confédération par le gouvernement provincial. Depuis, le 30 mai de chaque année, les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador célèbrent cet événement dans leurs communautés respectives et à l'Assemblée législative*
- 1995 *Consolidation de mouvement associatif francophone de la Péninsule de Port-au-Port : création de l'Association régionale de la Côte ouest*
- 1995 Inauguration de la « **Route des ancêtres** », entre les communautés de La Grand'Terre et Cap Saint-Georges
- Inauguration du **Centre scolaire et communautaire Ste-Anne** de La Grand'Terre
- Signature de la première Entente Canada-Collectivité francophone de Terre-Neuve et du Labrador*
- 1996 Reconnaissance, par le gouvernement provincial, du droit des francophones à un Conseil scolaire provincial francophone
- 1997 Signature de l'Entente Canada-Terre-Neuve relative à la gestion scolaire
- Création du **Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve et du Labrador**
- 1998 Signature de l'Entente cadre Canada-Terre-Neuve et Labrador sur la promotion des langues officielles
- 1999 Signature par le gouvernement provincial d'un décret déclarant officiellement le 30 mai de chaque année « Journée de la francophonie terre-neuvienne et labradorienne »
- Signature de la deuxième Entente Canada – Communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve et du Labrador
- 2000 Création du **Réseau de développement économique et d'employabilité** au sein de la FFTNL
- La FFTNL reçoit le Prix Léger-Comeau de la Société nationale de l'Acadie, plus haute distinction de la SNA



2001 Création de la **Société du Centre communautaire de St. John's**

2002 Annonce de la construction d'un centre scolaire communautaire à St-Jean

Annonce de la participation de la province de Terre-Neuve-et-Labrador aux célébrations de 1504-2004 : 500 ans de présence française

2002 Création de la **Société 1504-2004 Society** au sein de la FFTNL

2003 Création du **Réseau de Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador** au sein de la FFTNL

Le drapeau flotte le 30 mai dans plus de 30 communautés francophones et anglophones de la province

Fusion de l'Association francophone de St-Jean et la Société du centre scolaire et communautaire de St-Jean. Changement de nom de l'AFSJ à l'**Association communautaire francophone de St-Jean**

Première pelletée de terre pour le **Centre scolaire communautaire Des Grands-Vents**

2004 Année de célébrations provinciales pour reconnaître 500 ans de présence française à Terre-Neuve-et-Labrador et le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Entente cordiale dans le cadre de l'Acadie 400

Mission officielle de la Communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador en France métropolitaine en compagnie du ministre provincial du Tourisme, de la Culture et des Loisirs, l'honorable Paul SHELLEY



### **III LE RÔLE ACTUEL DU BUREAU DES SERVICES EN FRANÇAIS**

La présente structure relève du Conseil du Trésor de la province. Elle est dirigée par un directeur et compte 3 employés. Le ministre responsable au plan politique est habituellement le ministre disposant de la plus grande capacité bilingue et, peut-on supposer, du plus grand intérêt pour ce dossier. Il s'agit actuellement du ministre responsable de la santé. Relevant du ministère responsable de l'appareil bureaucratique, il est permis de croire qu'à sa création, les autorités ont tenu compte de leurs responsabilités en matière de services en français, donc relevant notamment du système de dotation et des structures de postes des ministères.

Le mandat du bureau est le suivant :

- Formation en français
  - Traduction et appui linguistique
  - Liaison avec la communauté francophone
  - Soutien au volet communautaire du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne
- Les structures ailleurs au Canada

Comme le lecteur pourra le constater dans le tableau en annexe, peu de ce types de secrétariat ailleurs au Canada relèvent du Conseil du Trésor.

La majorité d'entre eux est reliée aux secrétariats ou aux ministères responsables des affaires intergouvernementales. Il existe cependant une exception en Ontario où on retrouve une entité comparable à une société indépendante qui relèvera prochainement d'un sous- ministre, soit l'Office des affaires francophones.

Les responsabilités de ces structures varient selon les contextes. Si on se réfère à la composition de la conférence des ministres responsables des services en français au Canada, certaines organisations, dont celle du Nouveau-Brunswick (la seule province officiellement bilingue au Canada) sont même responsables de négocier les ententes fédérales/provinciales en éducation. Alors qu'à l'autre extrémité du spectre, quelques-unes s'occupent essentiellement de coordination limitée des services, de traduction surtout, en français et de formation. Il s'agit du cas de Terre-Neuve et du Labrador et des bureaux dans les trois territoires nordiques.



## **IV 2005 – LA PROPOSITION DE LA FFTNL**

D'entrée de jeu, la FFTNL recommande que le secrétariat actuel soit transféré sous la responsabilité des Ministère des Affaires Intergouvernementales de Terre-Neuve-et- Labrador.

Nous recommandons que son mandat soit élargi pour lui permettre :

- a) De négocier au nom du gouvernement des ententes en matière de francophonie avec le gouvernement canadien, le gouvernement québécois, le gouvernement des autres provinces et institutions et le cas échéant, les autorités françaises.
- b) De faciliter l'adoption de politiques de services et de développement des communautés francophones en priorité dans le domaine social et de la santé; dans le domaine du développement économique; et des affaires culturelles.
- c) De façon à assurer une meilleure coordination des activités de chacun des ministères, de participer aux négociations relevant du protocole et des ententes bilatérales en matière d'éducation avec le ministère fédéral du patrimoine canadien.
- d) D'agir comme plaque tournante, telle une gare de triage, et comme porte d'accès à la population en général (résidente et de passage) désireuse de se faire servir en français.

De cette façon, nous croyons que le gouvernement retirerait les avantages suivants :

- Une meilleure coordination de ses efforts en matière de francophonie;
- Le développement d'une expertise en matière de francophonie rentable pour plusieurs de ses dossiers provinciaux;
- Une porte d'entrée auprès des gouvernements pour des ententes de collaboration élargies, par exemple avec le Québec;
- Une visibilité mieux coordonnée sur les places publiques de la francophonie Nord américaine, voire mondiale.

## **VII CONCLUSION**



Position – FFTNL - 2005

La FFTNL et son réseau d'organismes croient évidemment à la nécessité pour le gouvernement provincial d'assurer la mise en place d'une structure de livraison des services gouvernementaux en français. Mais plus important encore, le gouvernement peut tirer avantage d'un tel bureau pour développer des politiques dans les dossiers prioritaires de la communauté francophone.

Mieux, car il s'agit d'un contexte qui favorise toute la population, le gouvernement par l'expertise développée peut aussi tirer partie de cette spécificité francophone pour faire progresser des dossiers également jugés prioritaires par les membres de la majorité linguistique de la province.